



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

caisses

Question écrite n° 60971

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les retards croissants du traitement des dossiers dans les CPAM parisiennes. En effet, le nombre de dossiers en souffrance dans les caisses primaires d'assurance maladie s'élève aujourd'hui à 900 000, et devrait atteindre le cap du million d'ici la fin du mois de mai. Cette situation déplorable est aujourd'hui mise sur le compte de problèmes informatiques et de l'entrée en vigueur de la CMU, qui a généré un surcroît de travail. Il y a donc des causes purement conjoncturelles à cet état de fait. Force est de constater, cependant, que ces retards considérables, de longue date, sont une constante des CPAM de la capitale. C'est pourquoi, il aimerait savoir ce que compte faire les pouvoirs publics pour en finir une fois pour toute et faire en sorte que les assurés sociaux soit remboursés dans des délais convenables.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60971

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2001, page 2772